

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 29 (1941)

**Heft:** 588

**Artikel:** Toujours le travail de la femme mariée : (suite de la 1re page)

**Autor:** E.Gd.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-264069>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

par le Grand Conseil zurichois à une majorité de 47 voix, sur 137 députés présents. C'est un très beau succès pour lequel nous félicitons chaleureusement nos amis zurichois, les remerciant en même temps d'avoir pris les devants pour empêcher qu'une injustice analogue, basée sur l'exemple de leur canton, se retrouve dans une future législation fédérale.

### L'aide aux paysannes dans le canton de Neuchâtel

Le service civil volontaire de la jeunesse féminine du canton de Neuchâtel, dont le *Mouvement Féministe* a entretenu ses lecteurs au moment de sa création, comprenait un Comité cantonal, et des membres correspondants signalant les familles d'agriculteurs ayant besoin d'aide, et il s'était rattaché à un organisme intercantonal créé par M<sup>lle</sup> Clara Zullig (Thurgovie), qui s'occupait du placement de volontaires désirant travailler dans un canton autre que le leur.

Malgré les préjugés que l'œuvre a rencontrés au début dans la plupart des milieux citadins, et les difficultés financières qu'elle a dû surmonter, du fait que les familles d'agriculteurs éprouvées par la mobilisation ne pouvaient généralement pas payer un salaire suffisant aux aides citadines, les expériences faites ont été concluantes. Les volontaires du Service civil ont été très appréciées des milieux paysans pour leur savoir-faire et leur dévouement. De leur côté, elles ont profondément joui de la vie simple et vraie qu'il leur a été donné de vivre pendant quelques mois, et leur santé s'est fortifiée. De part et d'autre bien des préjugés sont tombés, et souvent des affections durables se sont nouées.

Les résultats peuvent se résumer comme suit: 42 volontaires ont été placés, dont 19 écolières et 23 femmes et jeunes filles de professions diverses. Ces dernières étaient âgées de 14 à 62 ans, soit en moyenne de 31 ans. Elles se sont occupées de 49 enfants, dont 13 bébés, ont soulagé 4 femmes malades et fait le ménage d'un veuf; 2 se sont occupées uniquement de travaux ruraux. Quant aux écolières, toutes également pleines de bonne volonté, elles se sont rendues utiles à des degrés divers dépendant essentiellement de leurs connaissances antérieures.

L'aide indirecte à la campagne par les travaux de ménage, la couture, les soins aux enfants, et éventuellement les travaux de jardin, s'est révélée fort appréciée de nos paysans, car il est plus facile de trouver de la main-d'œuvre qualifiée pour ces besoins que pour les travaux agricoles proprement dits. Sa portée sociale n'est pas négligeable, car elle permet de soulager des femmes qui plient sous le poids du travail, quelquefois même de conserver une mère à ses enfants. Au point de vue national, cette aide est un moyen de lutter pratiquement contre la dénatalité et la dépopulation des campagnes, car, pour élever une famille, il faut que la mère arrive à bout du travail qu'elle occasionne. Etant donné l'importance et l'urgence de l'œuvre à accomplir, il faut espérer que toutes celles qui le pourront répondre avec joie aux appels qui seront lancés en 1941. Elles en retireront pour elles-mêmes un enrichissement certain.

CÉCILE CLERC.

### Un député féministe

Le demi-peuple vaudois vient de renouveler son Grand Conseil; la campagne électorale s'est faite avec ce slogan: *Protection de la famille*, mais sans aucune allusion, cela va sans dire, aux femmes, aux mères de famille, sans qu'aucun député ait songé ou dit qu'on pourrait peut-être associer les mères de famille à cette rénovation, en ce qui concerne le travail féminin.

Une seule exception, qui nous est d'autant plus agréable: M. Etienne Margot, député radical nouveau à l'Auberson (Ste-Croix), a déclaré, au cours d'une assemblée post-électorale, qu'il s'attachera à la réalisation de l'assurance-vieillesse pour tous et travaillera à l'avancement des postulats féminins en matière de droits civiques. Merci, Monsieur. Et voici que justement une des premières tâches du nouveau Grand Conseil vaudois sera la réalisation de l'assurance-vieillesse, et que cette assurance-vieillesse vous permettra, Monsieur, de rompre une première lance en faveur des femmes, si nous sommes menacées à cet égard du même sort que les Zurichoises, sort dont le *Mouvement* a déjà parlé.

Je dis: nous sommes menacées. Au fait, je ne sais quel projet s'élabore dans les bu-

reaux du Département de l'Intérieur. Mais le précédent des «Retraites populaires vaudoises», qui désavantagent les femmes quant à la rente, nous a appris à nous méfier. Un pour tous, tous pour un est la devise de ce pays où l'on impose aux femmes en faveur des hommes des sacrifices qu'on n'exige pas des hommes en faveur des femmes.

S. B.

### Toujours le travail de la femme mariée

(Suite de la 1<sup>re</sup> page.)

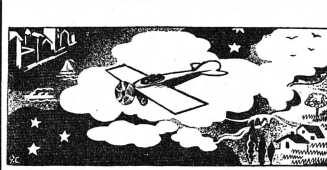
En effet, l'un des graves défauts de ces mesures qui tendent à écarter la femme mariée de toute activité professionnelle est de désorganiser la formation professionnelle féminine — malheureusement toujours assez incertaine! — et par conséquent de priver le pays d'une réserve de main-d'œuvre, qui, tout à coup, et suivant les circonstances, peut lui faire un besoin urgent. Ceci ne vaut pas seulement pour les pays belligérants, qui en font l'expérience actuellement, mais aussi pour tous ceux qui comptent à bon droit retrouver après la guerre des possibilités d'expansion industrielle et commerciale. Et, de plus, si nous nous plaçons au point de vue social et

familial, est-ce que l'obligation imposée aux femmes mariées d'abandonner leurs occupations professionnelles ne leur rend pas quasi impossible une réadaptation au travail en cas de malheur familial ou individuel? et qui de nous ne connaît des veuves, des femmes divorcées ou abandonnées, qui auraient besoin de pouvoir exercer leur activité d'autant pour subvenir à l'entretien de leur famille, mais qui n'en sont plus guère capables après un long intervalle?

Passons à un autre pays et à un pays neutre: la Suède. Là, non seulement il n'est pas question à l'heure actuelle de limiter le travail de la femme mariée, mais la loi de 1939 va encore plus loin, puisqu'elle interdit le renvoi de toute femme de son emploi pour cause de fiançailles, de mariage, de grossesse et d'accouchement. Et il est extrêmement intéressant pour nous de constater que ce renversement complet de toutes les mesures que l'on prône sans cesse chez nous, soi-disant pour protéger la famille, est dû précisément à une préoccupation d'ordre démographique. L'indice de natalité étant faible en Suède ces dernières années — comme chez nous — une Commission d'enquête composée de personnalités compétentes en matière sociale et eugénique fut constituée. Ses travaux prouvent qu'une des causes de cette faible natalité était le fait de mariages trop tardifs, alors que pour être fécond le mariage devait être précoce. Trop de couples, constatait-on, retardaient leur mariage pour des raisons économiques, afin d'attendre que le salaire du mari puisse suffire aux besoins familiaux, et l'habitude prise dans certaines administrations, dans les banques, les compagnies d'assurance, etc., d'éviter l'emploi de la femme mariée empêchait, dans les classes moyennes, les mariages précoces. C'est donc en vue de contribuer à accroître le nombre des naissances qu'a été votée cette loi, dont on parlait beaucoup dans tous les milieux, lors de notre passage à Stockholm en juin 1939, et que nous recommandons à la méditation de tous ceux des défenseurs de la famille suisse, qui préconisent exactement les mesures opposées.

Ce sont aussi des motifs d'ordre familial et moral qui ont inspiré le sous-secrétaire d'Etat aux corporations du Portugal, lorsqu'il a pris en novembre 1940 un arrêté interdisant à la Compagnie des Téléphones de congédier ses employées pour cause de mariage. La même interdiction figure dans la loi argentine de 1938 et dans celle de Cuba de 1934, si bien que, lors de la dernière Conférence de l'Organisation Internationale du Travail tenue à la Havane en automne 1939, une résolution fut votée invitant tous les Etats du continent américain à suivre l'exemple cubain et argentin et à adopter des lois qui garantissent à la femme le droit de conserver son emploi en se mariant. C'est ce que, aux dernières nouvelles, était en train de faire le Brésil.

Enfin les Etats-Unis. Dès 1932, en pleine crise économique, une loi avait été adoptée prévoyant que, dans des cas de restrictions dans les administrations fédérales, serait surtout atteint le personnel dont le conjoint était aussi employé dans les mêmes administrations. Le texte ne mentionnait pas expressément les femmes, mais dans l'application ce furent surtout elles qui furent touchées. Trois ans plus tard, une enquête menée sur les résultats ob-



### Correspondance

#### Réponse à une femme suisse devenue étrangère par son mariage

(Voir le «Petit Courrier» du précédent No)

Deux cas intéressants de femmes suisses ayant épousé des ressortissants français se sont produits à la fin de l'année 1939.

La première d'entr'elles n'avait pas fait de demande d'acquisition de la nationalité française. Après son mariage, nos autorités administratives ont voulu lui retirer ses papiers de légitimation suisse, disant qu'elle aurait pu et par conséquent dû réclamer à la France la nationalité de son mari. La question a été soumise à la section de Droit public du Tribunal fédéral, qui l'a longuement discutée; elle est arrivée à la conclusion qu'une femme ne saurait être forcée par la Suisse de faire sa demande de naturalisation à la France, puisque, selon sa législation récente, ce pays laisse le choix de la nationalité aux étrangères qui épousent ses ressortissants. Cette femme a donc été autorisée à rester Suisse pour ne pas devenir apatride.

Peu après, un autre cas du même ordre s'est présenté avec cette différence que la femme suisse avait bien présenté sa demande pour devenir Française, mais que, habitant la Suisse et devant y gagner sa vie, elle désirait garder également sa nationalité suisse. La même section du

Tribunal fédéral a discuté la question sous ce nouvel aspect, en se basant sur les deux principes fondamentaux appliqués chez nous jusqu'ici: unité de la famille en matière de nationalité, et, dans certains cas particuliers, maintien de la nationalité suisse pour éviter que la femme ne devienne apatride. La nouvelle législation française laisse toutefois subsister un doute, à savoir si le mode de l'adoption de l'étrangère correspond à une option par mariage, ou à une naturalisation ordinaire. En effet, plus prudente que certain petit pays voisin, la France impose un délai de 6 mois avant d'adopter une étrangère, et procède pendant ce temps à une enquête minutieuse sur l'opportunité de lui octroyer la nationalité française. Ce n'est que lorsque l'autorité compétente est munie de toutes les garanties au point de vue des mœurs, de l'activité politique, et d'une mentalité désirable, que la naturalisation est effectuée. Elle peut être refusée si la candidate ne convient pas.

Une minorité de la section de Droit public du Tribunal fédéral a plaidé pour la conception d'une naturalisation, facilitée par le mariage, ce qui aurait permis à la femme en question de conserver sa nationalité suisse aussi bien que tous ses compatriotes qui acquièrent une nationalité étrangère. La majorité, par contre, a décidé qu'il s'agissait là d'une option au moment du mariage, munie de certaines garanties spéciales — et qui faisait perdre sa nationalité suisse à la femme. Il va sans dire que ce débat, qui dura des heures, fut du plus haut intérêt, tant au point de vue juridique que féminin.

Depuis lors, l'arrêté du Conseil fédéral du 1<sup>er</sup> janvier 1941, dont il a été question dans un précédent numéro de ce journal, remettant la question entièrement à l'Administration fédérale et non plus au pouvoir judiciaire, il est probable que cette latitude accordée à la femme de demander ou non la nationalité française sera immédiatement révoquée.

A. L.

### VARIÉTÉ

#### „La femme et l'enfant“ dans l'art

Frappée par l'adversité, vaincue, meurtrie, divisée, la France se reprend peu à peu à espérer, à croire, à vivre. Après les premiers moments de consternation angoissée, de poignant accablement, elle reprend courage; et c'est un courage fier, décidé et sûr, sans illusions et sans scepticisme. C'est ainsi que périodiques et revues recommencent à paraître et à s'occuper des problèmes de l'intelligence, et que l'art recommence à proclamer ses droits. Ici une société littéraire rassemble à nouveau ses membres dispersés, là un club ouvre ses portes, ailleurs bibliothèques et musées reprennent normalement leur activité interrompue.

Nous avons ces jours-ci visité à Nice une importante exposition d'art, organisée dans les somptueuses salles du Musée Masséna. Il faut dire qu'il est d'ancienne tradition que les Musées municipaux de la ville de Nice groupent chaque année des œuvres d'art sur un sujet ou une époque pour offrir au public une exposition de printemps. Seulement, en cette triste année 1941, on n'osait pas y compter: eh bien, malgré tous les obstacles et malgré des difficultés qui semblaient insurmontables (car il n'a évidemment pas été possible de faire appel à la plus grande partie des concours extérieurs) Nice a pu organiser une magnifique exposition dédiée à *La Femme et l'Enfant dans l'Art*.

Nous voici parcourant les salles et nous extasiant devant les corps potelés et gauches de tout petits, devant des yeux de gosses ingénus ou

impénétrables, devant les attitudes conventionnelles ou espérées de ces créatures en formation où le frisson de la vie naissante est d'une tremblante fraîcheur. Nous voici en extase devant ces regards clairs, ces lèvres pareilles à des fruits savoureux, devant des bronzes ravissants et surtout devant des marbres lisses où l'on a bûné des têtes d'enfants: car la pureté, la candeur, la transparence du marbre nous semblent bien aptes à représenter la pureté, la candeur, la transparence de l'âme enfantine. Nous admirons des œuvres excellentes, des toiles vivantes, où l'artiste ne rend pas seulement le juste rapport des valeurs chromatiques, où il ne copie pas froidement un visage, mais où il restitue et recrée des états d'âme. Toutes ces femmes qui nous parlent encore d'une époque révolue, malgré l'appât des poses étudiées, nous révèlent leur humanité. Le peintre a su cueillir, enregistrer, glorifier, semble-t-il, ce qu'elles n'ont jamais dit à personne et qu'elles portaient caché au tréfond d'elles-mêmes. C'est ici un front altier, c'est plus loin un visage tendre, un corps fluet perdu dans le miroitement d'étoffes drapées, une fugace expression d'émotion contenue, nous révélant le pathétique d'une âme exaltée. Car les belles d'autrefois que nous admirons (Théophile Gautier ne les chantait-il pas déjà:

*L'âme à vous voir en vos cadres ovales  
Portraits jaunés des belles du vieux temps... ?*)

nous font d'étranges confidences, et là où le peintre a été le plus profondément psychologue, nous cueillons des révélations dans leurs mains nerveuses et ferventes, dans l'imperceptible agitation de leurs lèvres, dans la lumière de leurs yeux.

Dans des expositions comme celle-ci, nous passons du portrait voluptueux et charmant, riche en détails oiseux, du XVIII<sup>e</sup> siècle, au portrait inachevé, à l'ébauche, au portrait-esquisse que nous légua le XIX<sup>e</sup> siècle: tout un long chemin parcouru.

D'illustres signatures honorent cette exposition si réussie: nous retrouvons quelques-uns des meilleurs interprètes de la beauté de la Femme, de la douce innocence de l'Enfant. Il y a Jacques-Emile Blanche, avec de très pénétrants portraits de femmes; Eugène Carrière, avec une admirable composition: *L'Enfant aux cerises*, et un délicat portrait; il y a aussi une très expressive étude de Marcelin Desboutins. Et, avec d'autres noms éclatants, soulignons tout particulièrement une magnifique toile de notre Louise-Catherine Breslau (une lumineuse *Chanson enfantine*). Et voici, représentée par deux peintures, l'étonnante Marie Bashkirtseff, cette étrange jeune femme qui brûla avec frénésie ses ailes à tous les arts, pressée comme elle était de vivre, car elle se savait condamnée et mourut, en effet, à 24 ans. Les Niçoises l'aiment, puisqu'elle vécut quelques années à Nice, et ils admirent ici la célèbre composition qu'elle intitula *Meeting* et un intéressant auto-portrait.

Quelle joie des yeux et quel enchantement de l'esprit que la visite à une telle exposition! C'est que dans les salles fastueuses du Musée Masséna flotte un doux parfum féminin, léger et chaud, et aussi cette bonne odeur de terre et de fleurs qui s'exhale de la chair délicate des enfants.

Mary NOGER.



### Publications reçues

BUREAU INTERNATIONAL D'ÉDUCATION: *L'organisation des bibliothèques scolaires*. Genève 1940.

Voici un nouveau et intéressant volume de documentation présenté par le Bureau international d'éducation, d'après les données fournies par les ministères de l'instruction publique des quarante-trois pays qui ont répondu au questionnaire du Bureau. Long questionnaire, réponses détaillées.

Dans la majorité des pays sur lesquels on a été renseigné, il existe des lois ou des règlements officiels s'appliquant aux bibliothèques scolaires.

Il en est ainsi pour la Suisse. (Genève, Neuchâtel, Vaud). Ailleurs ce sont des commissions spéciales qui règlent ces questions. Le plus souvent,

tenus par cette disposition prouva que c'étaient surtout sur des personnes à traitements modestes qu'elle avait porté, et que, non seulement elle leur avait causé un préjudice, mais encore avait atteint par répercussion un nombre quatre fois plus grand de personnes dépendantes (2.967 pour 697), dont certaines étaient de ce fait tombées à la charge de l'assistance publique. Le chômage s'était accru chez les travailleuses manuelles, la diminution du gain familial ayant obligé nombre de ces fonctionnaires à renoncer aux services de femme de journée, etc.; et enfin et même l'enquête signalait des cas de séparations et de divorces, les conjoints ayant été obligés de recourir à ce remède pour pouvoir continuer à toucher leur traitement individuel. Si bien que, et la preuve étant également faite que l'application de cette loi avait privé l'Administration de capacités reconnues, le Parlement en abrogea tout simplement cette clause dès 1937.

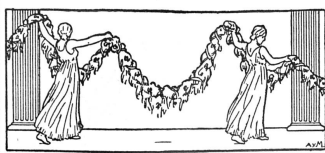
En Belgique, un arrêté de 1934 excluant les femmes mariées du travail dans les diverses industries a été abrogé avant même d'être appliqué; en Italie, si la loi sur les administrations publiques a établi le principe du contingentement, les bases de celui-ci ont été fixées de façon à ne pas toucher aux situations acquises; en Irlande, une loi de 1936 fixant également un contingentement n'est non plus jamais entrée en pratique... et ce rapide tour d'horizon révèle ainsi bien des faits instructifs. Nous les dédions, non pas tant aux auteurs du projet Déthiollaz, qui nous répondront probablement, selon la formule, « que c'est bon pour d'autres pays, mais pas pour la Suisse... », mais à ceux, membres de la Commission ou députés au Grand Conseil, que ce projet froisse dans leur esprit d'équité, mais qui croient cependant de bonne foi que réside là un correctif au chômage. Et aussi à ceux et celles, membres d'organisations professionnelles directement visés, qui ont pris à tâche de résister à pareille attaque massive, en espérant qu'ils trouveront là des armes utiles à employer.

E. GD.

## Un "vote blanc" sur la Reval à Bâle

Pour la première fois, si nos souvenirs de suffragiste ne nous trompent pas, un « vote blanc » a été organisé dans l'une de nos villes suisses à l'occasion d'une votation populaire, et c'est aux suffragistes bâloises qu'appartient l'honneur de cette initiative, souvent discutée par bien des Comités, mais jamais encore mise à exécution pour de nombreux motifs que nous connaissons et comprenons très bien les fidèles de notre cause.

La très heureuse idée des Bâloises, cette fois-ci, a été de limiter ce vote blanc aux membres des Sociétés féminines, au lieu de l'étendre à toutes les femmes qui seraient des citoyennes, ce qui a facilité de beaucoup l'organisation toujours compliquée, et la propagande point facile à l'occasion de pareille manifestation. Sans doute, si le temps les avait moins pressées, nos amies auraient-elles pu s'adresser à un plus grand nombre de Sociétés féminines, alors que les membres de trois d'entre elles seulement furent alertés: l'Association pour le Suffrage naturellement, puis la branche locale de la Société suisse des Femmes abstinentes et la Section bâloise de l'Union des Institutrices. Des bulletins de vote furent imprimés



## A travers les Sociétés

### Souvenirs de Finlande.

M<sup>lle</sup> le Dr Oetiker, qui accompagna, seule femme médecin, la mission médicale suisse en Finlande pendant la guerre contre l'U.R.S.S., a bien voulu faire part de ses impressions aux Associations de femmes universitaires de nos diverses villes suisses, et tout spécialement l'autre semaine de nos villes romandes. Avec une simplicité, sous laquelle palpitait une grande admiration et une chaude sympathie pour l'héroïque petit pays, elle a évoqué ses souvenirs de ces trois mois d'un hiver si sec que des froids de 20 ou 30 degrés au-dessous de zéro se supportaient plus facilement qu'une température bien moins rigoureuse chez nous: il est vrai que costumes et chauffage étaient combinés en conséquence!

Débarquant de l'avion de Stockholm à Abo, d'abord, travaillant à Helsinki ensuite, puis dans un hôpital militaire dans la forêt au bord d'un lac, notre compatriote a été bien placée pour faire l'expérience de la vie d'un pays en guerre. Expérience concluante grâce au calme, au sang-froid, à l'esprit d'ordre et de discipline de la population, tant civile que militaire: qu'il s'agit d'alertes aux avions de déblaiement après les bombardements, de colonnes de grands blessés arrivant du front, d'opérations interrompues par des obus, jamais d'affollement ni de panique... « Dieu a fait le temps, mais il n'a pas parlé de hâte », dit un pro-

verbe finnois que bon nombre de personnes de notre connaissance pourraient s'appliquer! Et malgré cette observation un peu critique qui nous vient naturellement sous la plume! M<sup>lle</sup> Oetiker assure avoir éprouvé comme rarement ailleurs une impression de « chez soi » en Finlande, malgré la terrible barrière de la langue, impression que confirme tout l'élan qui a porté notre population vers ce peuple défendant jalousement son indépendance comme nous défendríons la nôtre. Une différence cependant, et malheureusement très grande, et malheureusement pas à notre avantage, entre la Finlande et nous: la situation des femmes. Si les traitements féminins sont dans la plupart des professions encore inférieurs aux traitements masculins, combien l'esprit qui règne là-bas est autre que le nôtre à l'égard des femmes! combien, jamais, il ne viendrait à l'idée de personne de douter de la valeur des capacités féminines, celles-ci étant largement employées partout et non pas tenues à l'écart avec dédain, ou tout juste attribuées à des tâches subalternes, comme c'est hélas! le cas chez nous!

De très belles projections en couleurs — lacs sous les pins, couchants empourprés, forêts silencieuses sous la neige — ont encore mieux fait comprendre à un auditoire captivé tout le charme de cette nature nordique, cadre de tant d'actes de courage tranquille et de dignité résolue.

### Le travail des Unions chrétiennes à l'heure actuelle.

De toutes nos grandes organisations féminines internationales, l'Alliance Universelle des Unions chrétiennes de jeunes filles est l'une des seules dont la guerre loin d'arrêter l'activité, l'a au contraire démultipliée. Tant de misères dans le monde de cette nature nordique, cadre de tant d'actes femmes et de jeunes filles à aider, tant de situations tragiques ou lamentables à redresser! et, face à ces tâches, un des plus vastes réseaux

d'organisations toutes prêtes qui existent, des habitudes et des expériences précieuses, d'innombrables pays où flotte le drapeau au triangle bleu des Y. W. C. A. ... on comprend que de nouvelles ouvrières soient sans cesse appelées pour cette si grande moisson.

C'est ce qu'on exposé de façon des plus intéressante M<sup>me</sup> Johannot-Vernet, M<sup>lle</sup> C. Picot et Mrs. E. B. Fox, lors d'une récente séance convoquée au siège central de l'Alliance Universelle, siège resté à Genève, malgré tout, et que ne remplace nullement celui qui a été créé à Washington au début de la guerre. M<sup>me</sup> Johannot a d'abord donné des nouvelles de quelques-unes des personnalités les plus connues du mouvement, telle Miss Woodsmall, secrétaire générale, qui partie de Genève en décembre, a fait route vers Washington via le Proche-Orient et l'Asie; et a cité des exemples typiques de l'activité des Y. W. C. A., partout où la création d'un Foyer, d'un Club, d'un Home est nécessaire, ce que soit pour les infirmières australiennes accompagnant les troupes de leur pays en Egypte, ou dans les caves de villes britanniques bombardées... M<sup>lle</sup> Picot a présenté un aperçu de l'œuvre si nécessaire accomplie par des déléguées de l'Union dans des camps de femmes internées comme étrangères ou ennemies; et enfin Mrs Fox a évoqué avec émotion l'activité admirable de redressement moral et spirituel parmi la jeunesse et parmi les réfugiées en France libre, activité dont notre journal a déjà parlé en détail. Tout ceci dans un esprit si large et si vivifiant qu'il fut bienfaisant pour toutes les auditrices.

E. GD.

N. D. L. R. — L'abondance des matières nous oblige à retarder la publication de plusieurs comptes-rendus de séances, conférences, de « Journées », etc., organisées par les unes ou les autres des Sociétés avec lesquelles notre journal est en étroites relations.

## Petit Gourrier de nos Lectrices

Un docteur ès sciences répond à Scrupuleuse (N<sup>o</sup> 586). — Il est, en effet, connu que certains aliments, lorsqu'ils font défaut, créent une sorte d'appel et qu'on les désire avec une forte intensité. Le chocolat, qui est devenu une friandise dont on a longtemps discuté les avantages et les désavantages, nous apporte essentiellement des calories. C'est donc un aliment avant tout fournisseur de chaleur et d'énergie. Il contient, en outre, à des doses variables et somme toute assez faibles, des excitants et des stimulants de l'effort physique et intellectuel, tels que la caféine et d'autres dérivés de la purine. L'usage du chocolat, dans cet ordre d'idées, a été critiqué par certains médecins, d'autres l'estiment inoffensif. Vous trouverez dans l'ouvrage résumant le cours central de médecine sportive de 1937, à Berne, un excellent texte du Dr. Schönholzer, où cette question est envisagée par le menu (Edition Hans Huber). Les vitamines sont certainement plus utiles comme régulatrices physiologiques que les excitants du système nerveux central, la caféine, la théobromine, la théine, la colamine, etc.

Henriette à toutes les lectrices qui aiment à réfléchir. — Merci à notre journal d'avoir mis sous nos yeux les réflexions et les jugements portés par des internés français sur les femmes suisses. J'avoue que je ne trouve guère ressemblant

les crédits alloués sont complétés par des allocations municipales ou des subsides d'associations s'intéressant à l'institution ou des dons de parents, d'amis, des maîtres et des élèves.

Le personnel ne se recrute pas non plus de la même façon partout: ici, c'est parmi les maîtres qu'on nomme un bibliothécaire, là — s'il s'agit de bibliothèques importantes — on a recours à un professionnel. Il arrive aussi que les élèves soient appelés à collaborer à cette tâche. Naturellement, l'organisation interne varie d'un pays à l'autre; bibliothèque générale, unique pour toute l'école, bibliothèque de classe, qui parfois, coexistent. La conception de celles qui sont établies par disciplines est assez récente et peu répandue encore; elles s'appliquent surtout aux grands élèves naturellement.

Les divers chapitres suivants s'occupent des rapports entre les bibliothèques publiques et les bibliothèques scolaires, du rôle de ces dernières pour éveiller le goût de la lecture, de l'initiative, du travail personnel, du choix des livres, des listes établies et des critères adoptés dans ce choix. Plus loin, l'on s'attache à la proportion, dans ces bibliothèques spéciales, des livres instructifs par rapport aux œuvres purement récréatives. Là encore, grande diversité entre les pays.

On voit clairement, par ce bref exposé, l'utilité d'une semblable enquête, entreprise avec la méthode et la compréhension remarquables du Bureau d'Education. Tous les regards, tous les espoirs ne vont-ils pas, en ces temps dramatiques, à la génération qui monte?

M.-L. PREIS.

Ed. CLAPARÈDE: *Morale et politique ou les vacances de la probité*. 1 vol. aux Editions de la Paconnière, Neuchâtel.

Notre journal avait déjà, l'automne dernier, en disant son chagrin de la mort de cet homme de bien, fait allusion aux conférences prononcées sous ce titre par Ed. Claparède aux Amis de la Pensée protestante, à l'Association genevoise pour le Suffrage notamment, ainsi qu'aux articles publiés dans le *Messageur social*, et dans lesquels il avait développé plus longuement sa pensée. Ces articles, il les destinait à devenir à leur tour un livre, n'estimant pas avoir épuisé la vaste matière de ce sujet, et cela est sans doute le dernier travail auquel il se soit livré au courant de l'été 1940, avant que la maladie l'ait fait tomber la plume des mains... Son œuvre inachevée a trouvé des amis pour la recueillir, qui nous présentent aujourd'hui, précédé d'une admirable préface de M. le professeur Victor Martin, recteur à cette date de l'Université de Genève, ce que l'on peut appeler le testament de Claparède. Non pas son testament scientifique, que l'on cherchera sans doute dans d'autres publications, mais son testament moral, politique, humain, qui reconfortera et rassérènera bien des esprits troublés.

Car il est peu de volumes dont ceux qui pensent comme nous puissent tourner les pages avec cette joie profonde d'être toujours en parfait accord avec l'auteur, mieux même de trouver si clairement et judicieusement exprimé ce que l'on ressent confusément, ce qui vous froisse et qui vous peine, ce dont on souffre parfois cruellement sans pouvoir le dire parce que si peu autour de vous le comprendraient... Les oublis, les hésitations, les lâchetés, les compromissions de

la pensée contemporaine en Suisse romande sont ici dévoilées, expertement analysées, blâmées comme il convient, mais sans colère ni révolte, avec calme et sérénité. Claparède comprend trop bien comment une foule de braves gens, d'esprits pourtant soucieux de bien faire, se laissent embraguer comme des moutons par des discours trop habiles qui leur masquent la vérité, ne leur montrent que l'un des aspects des problèmes, usent sans qu'ils s'en doutent de deux poids et de deux mesures, leur farcisent le cerveau de notions toutes faites — il comprend trop bien comment, et surtout en ces temps-ci, tous ceux-là s'égarent, manquent de sens critique, jugent faux parce qu'ils ne jugent pas par eux-mêmes, pour les accabler. Tout au contraire, il les oriente, les conseille, les force à réfléchir et à s'analyser, tant et si bien qu'à moins d'être véritablement obtus par la mauvaise foi qui empoisonne l'atmosphère, ils ne peuvent s'empêcher de reconnaître, après avoir lu ces pages, combien fréquemment ils ont manqué à la probité élémentaire, comment et par peur, intérêt matériel, esprit de parti, conformisme, manque de réflexion personnelle et de sens critique, ils ont manqué à cette recommandation de Pascal sous le signe de laquelle Claparède a placé son dernier ouvrage: *Travaillons à bien penser, c'est le principe de la morale*.

E. GD.

EDOUARD TAVAN: *Fragments et souvenirs*, remaniés, refondus, précédés d'une introduction, par EMILIA CUCHET ALBARET. — Editions Fox, rue du Stand, 53, Genève.

M<sup>me</sup> Cuchet Albaret, la brillante élève du poète Edouard Tavan, vient de publier dans le *Bulletin* de l'Institut National Genevois, quelques

fragments des souvenirs de son vénéré maître, dont un tirage à part a été mis en vente. Elle a fait précéder ces pages d'une importante préface dans laquelle elle a analysé avec une singulière pénétration le caractère et l'œuvre d'Edouard Tavan, et où elle a donné sur lui quelques détails biographiques.

Ces souvenirs, qui remontent au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, embrassent l'enfance et la jeunesse du poète. Ils sont pleins de fraîcheur. Fils d'horloger, M. Tavan nous fait vivre dans la simplicité et l'austérité de la Genève d'autrefois, sous sa plume surgissent des figures familières du passé, des événements politiques. Il nous introduit dans l'intimité de la famille Faesch-Micheli, dans laquelle il passa un été comme précepteur, et de la famille Naville, dont il fut l'hôte à Grange-Gaby sur le Salève. Dans ces cadres divers, on suit son développement et l'écllosion de sa carrière de professeur et de poète. C'est tout un monde qui s'anime sous sa plume, un monde disparu...

Parmi les noms qu'il évoque, il en est de modestes, comme ceux de ses maîtres du Collège; d'autres qui ont laissé des traces plus brillantes, tels ceux de Georges Favon, du poète Blanvalet, tels ceux des professeurs Ernest Naville et Charles Secrétan. On rencontre sa grand-mère, ses parents, ses camarades d'école quelconques silhouettes de jeunes filles. La ville et les paysages d'alentour sont décrits avec charme et finesse. C'est un monde en miniature.

Tavan a vécu dans une ambiance simple et élevée qui a modelé son caractère et sa personnalité. Pour nous, qui avons été son élève, nous avons eu de la joie à lire ces pages et à nous rap-